

Sujet : [INTERNET] Consultation publiques pour les périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau

Date : Sun, 02 May 2021 13:51:16 +0200

De : Martine leveque

Monsieur le Préfet,

Je tiens à m'opposer à votre projet d'arrêté sur l'autorisation de deux périodes complémentaires de déterrage des blaireaux pour les raisons suivantes :

Les blaireaux seront encore massacrés alors que les jeunes seront toujours dépendants de leur mère lors des périodes complémentaires.

La période complémentaire de déterrage n'est plus autorisée dans certains départements, il y a l'article 9 de la convention de Berne et les trois conditions à respecter pour justifier le massacre d'une espèce protégée, le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage.

Quelles sont les raisons qui justifient ces périodes complémentaires, l'article 9 sera-t-il respecté?

Le déterrage est cruel voir l'enquête "info@one-voice.fr".

Les habitats sont saccagés alors qu'ils profitent aussi à d'autres espèces.

LPO Alsace préconise une autre approche pour cohabiter avec ces animaux.

D'autres projets me sidèrent, c'est l'ouverture anticipée de la chasse aux chevreuils, et aux daims, les femelles sont avec leurs petits, je n'ose imaginer l'hécatombe et les dégâts collatéraux liés à la perturbations des autres espèces d'animaux. J'espère qu'il n'y aura pas d'autorisation.

Le plan de gestion cynégétique concernant les lièvres, les perdrix rouges, les perdrix grises et les faisans communs est incompréhensible, élever et lâcher des animaux pour les tuer, n'est utile qu'aux loisirs et profits des chasseurs.

Martine LEVEQUE